



## Additif au règlement intérieur

publié le 07/10/2009

Le Conseil d'Administration réuni le lundi 28 septembre 2009 a adopté à l'unanimité, l'ajout d'un article dans le règlement intérieur.

Dans la rubrique **A - Respect des droits et devoirs fondamentaux**, à la fin du *3/ Droit d'être respecté et devoir de respecter autrui*, ajouter :

### **Lutte contre les discriminations**

Tu dois t'interdire les propos injurieux, diffamatoires ou discriminatoires. Un propos ou comportement discriminatoire vise à rabaisser quelqu'un, à l'exclure d'un groupe, à réduire ses droits en raison de son appartenance religieuse, ethnique, de son sexe, de son apparence physique, d'un handicap ou de son orientation sexuelle.

Exemple de ce que tu ne peux pas dire : "tu es handicapé(e), tu ne peux pas venir au collège" - "tu es trop gros(se), ne reste pas avec nous".

Cet article est également décliné pour le collège et pour la famille, selon la présentation habituelle.



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**